

Département de la Haute-Garonne	République française <b>COMMUNE DE MANCIOUX</b>  PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOÛT 2025 À 18H00
<p><b><u>Nombre de membres en exercice</u> : 11</b></p> <p><b><u>Présents</u> : 9</b></p> <p><b><u>Procurations</u> : 1</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq et dix-huit Août, l'assemblée régulièrement convoquée le 12 Août 2025, s'est réunie sous la présidence de Henri GOIZET.</p> <p><u>Sont présents</u> : Henri GOIZET, Corine GROS, Angèle BONNET, Jean José DOMINGUEZ, Jean-Luc FRICAUD, Sébastien FOURGEAUD, Marie-José LOUBET, Jean Francois OZANNE, Frédéric LACOSTE</p> <p><u>Absents - Excusés</u> : André Dupin, Daniel VILLEMUR (à donner pouvoir à Jean José DOMINGUEZ)</p> <p><u>Secrétaire(s) de séance</u> : Corine Gros</p>

### **Ordre du jour**

- 1/ Approbation PV du CM du 12.06.2025
- 2/ DM ouverture Crédit Investissement
- 3/ AVIS enquête publique projet de renouvellement d'autorisation et l'extension d'une carrière à ciel ouvert de calcaire sur le territoire des communes d'Alan et d'Aurignac
- 4/ Encaissement Repas 15 Août
- 5/ Adhésion PNR
- 6/ Mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux
- 7/ Vœux pour soutenir nos petites lignes régionales
- 8/ Inscription Amendes de police 2025
- 9/ Questions diverses :
  - Bilan randonnée du 15 Août
  - Réparation du radar
  - Courrier riverain Rte d'Aurignac
  - Point sur le personnel
  - Vente du tracteur

### **APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Juin 2025 est soumis à l'approbation des membres présents. **Il est approuvé à l'unanimité.**

### **DCM\_2025\_07\_01 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET N°01\_2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants relatifs au budget de la commune ;  
Vu la délibération adoptée par le Conseil Municipal le 03 Avril 2025 afin d'adopter le budget pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Afin de pouvoir procéder à des écritures comptables sollicitées par les services de la Trésorerie, Monsieur le Maire demande au Conseil d'inscrire au budget communal la décision modificative suivante :

En recettes d'investissement :  
Chapitre 13 - Article 1322 : 46 371,33€  
En dépenses d'investissement :  
Chapitre 16 - Article 1641 : 46 371,33€

Le Maire soumet au vote la décision modificative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 Voix Pour :

- DECIDE D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que mentionnée ci-dessus.

*Résultat du vote : 10 voix pour*

<b>DCM_2025_07_02 : AVIS SUR LE RENOUELEMENT D'AUTORISATION ET L'EXTENSION DE LA CARRIÈRE À CIEL OUVERT DE CALCAIRE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ALAN ET D'AURIGNAC (31)</b>
--

Par arrêté Préfectoral en date du 03 Juillet 2025, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a procédé à l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société Nexstone pour son projet de renouvellement et d'extension de la carrière située sur le territoire des communes d'Alan et d'Aurignac.

Cette consultation du public se déroule, dans les mairies d'Alan et d'Aurignac, du lundi 15 septembre au mercredi 15 octobre 2025 inclus.

Le conseil municipal de la commune de Mancieux, commune concernée par la proximité du site d'exploitation, est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société Nexstone pour son projet de renouvellement d'autorisation environnementale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'Environnement, Vu l'arrêté Préfectoral date du 03 Juillet 2025,

Après consultation du dossier par les membres du Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Mancieux, par 10 Voix Pour des membres présents et représentés :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale. En effet, ce projet est compatible avec le PLU de notre commune et l'aménagement paysager proposé améliorera la qualité visuelle de cette colline.

*Résultat du vote : 10 voix pour*

## DCM\_2025\_07\_03 : ENCAISSEMENT DES REPAS POUR LA RANDONNÉE DU 15 AOÛT 2025

Dans le cadre de l'organisation de la randonnée du 15 août 2025, la commune de Mancieux a décidé de proposer un repas aux participants. Cette initiative vise à offrir un moment convivial aux participants tout en couvrant les frais engagés pour l'organisation de ce repas.

La commune de Mancieux, conformément aux pratiques observées dans d'autres collectivités, souhaite fixer un tarif clair et accessible pour ce repas.

Ce repas nécessitant une participation financière, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif pour le repas à 15 € par personne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 Voix Pour :

- FIXE la participation à 15 € par personne, pour le repas, à l'occasion de la randonnée du 15 août 2025.

*Résultat du vote : 10 voix pour*

## ADHÉSION PNR

Monsieur le Maire précise qu'il faut attendre le courrier de la Région, à l'initiative de la procédure de création d'un Parc naturel régional, sollicitant la délibération des communes pour pouvoir délibérer. A réception de ce courrier le conseil aura 4 mois maximum pour se réunir et porter à l'ordre du jour l'approbation du dossier de charte définitif.

## DCM\_2025\_07\_04 : MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La commune de Mancieux, dans le cadre de sa politique d'inclusion et de conformité aux obligations légales, engage des travaux de mise aux normes d'accessibilité de ses bâtiments communaux.

Un devis a été établi par la société Handinorme, spécialisée dans les équipements d'accessibilité, pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de mains courantes, de dalles podotactiles et de bandes antidérapantes. Ces équipements sont conformes aux normes en vigueur et permettront de sécuriser les cheminements et les accès aux bâtiments communaux.

Un devis a été établi par la Société JLT création pour la mise aux normes des toilettes publiques. Les travaux prévus s'inscrivent dans une démarche de modernisation des infrastructures publiques, tout en répondant aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité.

Le devis établi par la société Handinorme, d'un montant total de 1 336,64 € HT (1603.97 € TTC), et le devis établi par la Société JLT création d'un montant total de 1 013.52 € HT (1 114.87 € TTC) ont été jugés conformes aux attentes de la commune et aux exigences techniques. **Le montant total des travaux s'élève à 2 350,16 € HT et 2 718,84 TTC.**

Monsieur le Maire propose de demander une aide selon le plan de financement suivant :

Subvention Département : 40% soit 940,06 €

Subvention DETR : 40% soit 940,06 €

Autofinancement : 20% soit 470,04 €

**Total HT : 100% soit 2 350,16 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 Voix Pour

- APPROUVE le principe de la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux de Mancieux, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- APPROUVE le plan de financement

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société Handinorme pour la fourniture et l'installation des équipements d'accessibilité, conformément au devis n° H-25-0724195 du 1er août 2025, d'un montant total de 1336,64 € HT soit 1 603,97 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société JLT Création pour la mise aux normes en matière d'accessibilité des toilettes publiques, conformément au devis n° D2508-44 du 18 août 2025, d'un montant total de 1 013.52 € HT soit 1 114.87 € TTC.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention avec le Département.

*Résultat du vote : 10 voix pour*

### **DCM\_2025\_07\_05 : VŒUX POUR SOUTENIR NOS PETITES LIGNES RÉGIONALES**

Notre réseau ferroviaire est en danger : 4 000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles à nos territoires ruraux : elles relient Auch, Albi, Rodez ou Figeac et les territoires ruraux à Toulouse.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État. D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État.

Le Conseil municipal de Mancieux, à l'unanimité :

- AFFIRME son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires.

- DEMANDE à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité.
- APPORTE son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.
- EXPRIME sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

Résultat du vote : 10 voix pour

<p><b>DCM_2025_07_06 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE</b></p>
---

La commune de Mancieux envisage la réalisation de travaux importants au sein de son école, visant à améliorer la sécurité, l'accessibilité et l'efficacité énergétique du bâtiment. Ces travaux, estimés à 137 680,00 € HT, dont 34 700,00 € pour la maîtrise d'œuvre, s'articulent autour de plusieurs axes principaux :

**Sécurisation de l'accès :** Dissociation de l'entrée des appartements de celle de l'école par la création d'un SAS côté cour de récréation, conforme aux normes PMR.

**Mise aux normes de sécurité :** Installation de plafonds coupe-feu et reprise de l'installation du dispositif d'éclairage.

**Amélioration de la ventilation :** Création d'une ventilation pour les deux salles de classe et la salle d'éveil.

**Optimisation du système de chauffage :** Mise en place d'un deuxième silo pour augmenter la capacité de stockage de granulés pour la chaufferie et remplacement du chauffage électrique dans la salle d'éveil par connexion au réseau de chaleur de la chaudière à granulés.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale de rénovation énergétique et de sécurisation des bâtiments publics, conformément aux orientations nationales et locales en matière de transition écologique et d'accessibilité.

Plusieurs dispositifs de subventions sont mobilisables pour ce type de projet, notamment le Fond Vert, ainsi que les subventions du Département et de la Région.

Le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

Le plan de financement est le suivant :

Subvention DETR :	30%	soit	41 304 €
Subvention département :	30%	soit	41 304 €
Subvention Région :	20%	soit	27 536 €
Autofinancement :	20%	soit	27 536 €
<b>Total :</b>	<b>100%</b>	<b>soit</b>	<b>137 680 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 Voix Pour :

- **APPROUVE** le principe des travaux de sécurisation et de rénovation énergétique de l'école de Mancieux, tels que décrits en exposé des motifs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs

*Résultat du vote : 10 voix pour*

<b>DCM_2025_07_07 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DES APPARTEMENTS SITUÉS AU DESSUS DES SALLES DE CLASSE</b>
--

La commune de Mancieux envisage la réfection totale de deux appartements situés au-dessus des salles de classe. Ces travaux, d'un montant de 99 880 € HT, incluent la mise aux normes électriques, l'isolation des murs, planchers et plafonds, ainsi que le remplacement du chauffage électrique par une connexion à la chaufferie aux granulés.

Ces travaux sont essentiels pour améliorer la qualité des logements, réduire la consommation énergétique et garantir la sécurité des occupants. Ils s'inscrivent dans une démarche de rénovation durable et de mise aux normes des bâtiments communaux.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention DETR :	30%	soit	29 964 €
Subvention département :	30%	soit	29 964 €
Subvention Région :	20%	soit	19 976 €
Autofinancement :	20%	soit	19 976 €
<b>Total :</b>	<b>100%</b>	<b>soit</b>	<b>99 880 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 Voix Pour:

- **APPROUVE** les travaux envisagés et leur plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, y compris les conventions de subvention avec l'État, le Département et la Région.

*Résultat du vote : 10 voix pour*

<b>DCM_2025_07_08 : INSCRIPTION AMENDES DE POLICE 2025</b>
--

La commune de Mancieux soucieuse d'améliorer la sécurité des usagers (piétons, cyclistes), envisage la création d'une piste cyclable sécurisée reliant le centre-bourg à la gare de Boussens et à la voie verte en direction de Saint-Girons.

Une étude de faisabilité est nécessaire pour :

Évaluer les tracés possibles, estimer le coût global, identifier les partenariats.

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 1 500 € HT

- Considérant que cette dépense peut bénéficier d'une subvention au titre 2025 des amendes de police.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 Voix Pour :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental sur le programme 2025 des amendes de police.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de cette opération.

*Résultat du vote : 10 voix pour*

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Bilan de la randonnée du 15 Août
- Réparation du radar
- Courrier riverain Rte d'Aurignac
- Point sur le personnel
- Vente du tracteur

A Mancioux,  
Le Maire,  
Henri GOIZET

Le secrétaire de séance,  
Corine GROS

**DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 18 AOÛT 2025**

DCM\_2025\_07\_01 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET N°01\_2025

*Approuvée*

DCM\_2025\_07\_02 : AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION ET L'EXTENSION DE LA CARRIÈRE À CIEL OUVERT DE CALCAIRE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ALAN ET D'AURIGNAC (31)

*Approuvée*

DCM\_2025\_07\_03 : ENCAISSEMENT DES REPAS POUR LA RANDONNÉE DU 15 AOÛT 2025

*Approuvée*

ADHÉSION PNR

*Reportée*

DCM\_2025\_07\_04 : MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

*Approuvée*

DCM\_2025\_07\_05 : VŒUX POUR SOUTENIR NOS PETITES LIGNES RÉGIONALES

*Approuvée*

DCM\_2025\_07\_06 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE  
*Approuvée*

DCM\_2025\_07\_07 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DES  
APPARTEMENTS SITUÉS AU DESSUS DES SALLES DE CLASSE  
*Approuvée*

DCM\_2025\_07\_08 : INSCRIPTION AMENDES DE POLICE 2025  
*Approuvée*